

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/III-07

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIERE
D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS**

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs a pour but, depuis 1988, de promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs, en soutenant la réalisation des petits équipements comme des plus grands.

Je tiens à vous préciser, comme cela a déjà été évoqué au sujet d'une grande part de nos politiques volontaristes, que les nouvelles dispositions en matière de recettes fiscales, ainsi que le projet de réforme territoriale, doivent nous inciter à la plus grande rigueur, visant à un **encadrement maîtrisé des subventions** que nous pourrions continuer à attribuer.

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

L'ensemble de cette politique a largement contribué à l'aménagement du territoire sportif tarn-et-garonnais avec 10,6 millions d'euros investis dans l'aide aux communes ou aux associations, pour près de 35 millions d'euros de travaux et 837 équipements réalisés en 24 ans. A titre d'exemple, je citerai quelques chiffres :

- 98 terrains de grands jeux, dont la plupart bénéficient de l'éclairage,
- 106 vestiaires-douches,
- 79 courts de tennis, dont certains couverts,
- 76 boulodromes.

Il convient de souligner l'effort important consenti en faveur des zones rurales, dans le but d'aider à maintenir et à promouvoir une vie associative dynamique.

Vous trouverez présenté, le bilan détaillé de l'ensemble de cette politique traditionnelle depuis 1986.

En 2009, notre politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs traditionnels nous a amenés à intervenir sur **32 projets** communaux pour un montant global de subventions de **431 361 €**.

Ces subventions ont été attribuées pour la réalisation des projets suivants :

- 2 boulodromes,
- 5 terrains de grands jeux,
- 4 éclairages de terrains de grands jeux,
- 3 vestiaires-douches,
- 4 club-houses,
- 1 tribune,
- 2 terrains de petits jeux,
- 1 salle polyvalente,
- 7 aménagements divers,
- 2 city-stades,
- 1 salle de judo.

II - PROPOSITIONS POUR 2010

Pour 2010, je vous propose de reconduire l'ensemble de notre politique en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs et vous soumetts, en annexe du présent rapport, la programmation 2010 des opérations subventionnables au cours de l'exercice.

Toutefois, comme je l'indiquais en introduction du présent rapport, cette programmation 2010 doit s'inscrire dans une démarche très rigoureuse en matière de **respect des critères de recevabilité des dossiers**. En l'espèce, et comme le prévoit notre politique, seuls les dossiers relevant d'une **création d'équipements nouveaux** vous sont proposés. Les projets présentés dans le cadre de rénovations, de réhabilitations, ou d'aménagements d'équipements existants, ne sont pas recevables au regard de nos critères.

S'agissant plus particulièrement des dossiers relevant de Contrats de Pays ou d'Agglomération, je vous précise qu'ils font l'objet d'une instruction spécifique. Les subventions correspondantes seront attribuées, soit en annuités, soit en capital suivant la procédure classique, soit encore de manière exceptionnelle pour des projets dont la réalisation présenterait un intérêt particulier pour les collégiens.

Compte tenu des dossiers figurant en annexe du présent rapport et des dispositions susvisées, je vous propose, au titre de l'exercice 2010, d'adopter les autorisations de programme nécessaires correspondantes.

1. Subventions aux communes

(Article 204143 – Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 2010..... 142 582 €

Crédits de paiement :

- **BP 2010 : 42 582 €**

- BP 2011 : 70 000 €

- BP 2012 : 30 000 €

2. Subventions aux associations

(Article 20423 – Sous-Fonction 32)

Autorisation de programme 2010..... Néant

3. Subventions exceptionnelles aux communes

(Article 2041463 – Sous-Fonction 32)

S'agissant de ces contributions versées aux communes pour la réalisation d'équipements sportifs, je tiens à vous préciser que les projets s'inscrivent dans une démarche visant à satisfaire, non seulement les besoins de la pratique sportive des clubs, mais aussi les **besoins relatifs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive des collèges**.

A ce titre, pour cette année 2010, je vous propose les deux dossiers suivants, portés par la ville de Montauban :

- création de la **Plaine de jeux de Pouty**, avec la construction de vestiaires-sanitaires, venant compléter la création de la piste d'athlétisme sur laquelle nous nous sommes engagés lors du vote du précédent budget primitif ; l'ensemble de cette installation sera accessible aux élèves du collège Jean Jaurès ;

- construction de la **salle multisports au stade de la Fobio** ; cette installation couverte viendra compléter l'offre sur le site, permettant de réorganiser l'ensemble des créneaux d'utilisation de toutes les installations couvertes et, ainsi, d'en libérer certains autres au profit des élèves du collège Olympe de Gouges.

Je vous rappelle, de plus, que c'est dans ce cadre que nous avons approuvé, lors du vote du budget primitif de 2006, la participation versée à la commune de Castelsarrasin pour la réalisation de vestiaires-sanitaires au gymnase des Fontaines, assortie de l'extension de la salle de gymnastique de ce même complexe sportif, profitant ainsi aux élèves du collège Jean de Prades.

Ces dispositions étant entendues, il convient d'adopter l'autorisation de programme suivante :

Autorisation de programme 2010..... 115 750 €

- piste d'athlétisme de Pouty : 70 000 €
- création des vestiaires de Pouty : 45 750 €

Crédits de paiement :

- **BP 2010 : 50 000 €**
- BP 2011 : 65 750 €

4. Subventions exceptionnelles aux associations

(Article 20422 – Sous-Fonction 32)

Comme je m'y suis engagé dans le cadre des discussions du Contrat d'Agglomération avec la Ville de Montauban et le Conseil Régional, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le vaste projet mené par l'Association Tennis Montauban (ATM), qui a déménagé l'ensemble de ses installations de la zone d'Aussonne vers le Ramier.

Ce projet a vu la création de 5 courts de tennis couverts, de vestiaires-sanitaires, d'un club-house, mais aussi des locaux du siège du Comité Départemental de Tennis.

Sur cette opération, d'un coût de 3 004 400 €, le plan de financement est le suivant :

- Ville de Montauban..... 600 000 €
- Conseil Général..... 350 000 €
- Conseil Régional..... 210 308 €
- Etat..... 350 000 €
- Fédération Française de Tennis..... 50 000 €
- ADEME..... 15 000 €
- Autofinancement..... 1 429 092 €

S'agissant de notre participation financière, proposée à hauteur de 350 000 €, je tiens à vous préciser qu'elle sera versée **sur 20 ans, à raison de 17 500 € par an** à compter de 2010.

En contrepartie de ce financement, l'ATM s'engage à favoriser l'accueil :

- des étudiants du Centre Universitaire,
- des élèves des collèges,
- des groupes d'enfants relevant de l'Aide Sociale.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les autorisations de programme 2010 suivantes, ainsi que les opérations subventionnables dont la liste figure en annexe :

. subventions aux communes	142 582 €
. subventions aux associations	néant
. subventions exceptionnelles à la commune de Montauban....	115 750 €

- piste d'athlétisme de Pouty 70 000 €
- création des vestiaires de Pouty 45 750 €
- stade de la Fobio : salle multisports engagement de principe

. subventions exceptionnelles aux associations 350 000 €
à l'Association Tennis Montauban (ATM), versée sur 20 ans à raison de 17 500 € par an à compter de 2010 ;

- Précise qu'en contrepartie de ce financement, l'ATM s'engage à favoriser l'accueil :
 - . des étudiants du centre universitaire,
 - . des élèves des collèges,
 - . des groupes d'enfants relevant de l'aide sociale ;

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

. *Subventions aux communes :*

Article 204143 – sous-fonction 32 :

- Au titre des exercices antérieurs à 2009.....	194 333 €
- Au titre de l'exercice 2009.....	139 850 €
- Au titre de l'exercice 2010.....	42 582 €
	376 765 €

. *Subventions aux associations :*

Article 20423 – sous-fonction 32 :

- Au titre des exercices antérieurs à 2009.....	1 885 €
- Au titre de l'exercice 2010.....	-
	1 885 €

. *Subventions exceptionnelles aux communes :*

Article 2041463 – sous-fonction 32 :

- Au titre des exercices antérieurs à 2009.....	-
- Au titre de l'exercice 2010.....	50 000 €
	50 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

EQUIPEMENTS SPORTIFS

PROGRAMMATION 2010

CG 10/2^{ème}/III-07ann

I – COMMUNES

(article 204143, sous-fonction 32)

CAYRAC	Construction d'un terrain de pétanque
LACAPELLE-LIVRON	Création d'un boulodrome au village
MONCLAR-DE-QUERCY	Création d'un court de tennis
REALVILLE	Création d'un court de tennis
SAINT-CIRQ	Création d'un plateau sportif

II – CONTRATS DE PAYS

A – COMMUNES

CASTELSARRASIN	Extension du stade Alary
MOISSAC	Rénovation et extension du bâtiment de la halte nautique
MONTAUBAN	Création de la plaine de jeux de Pouty
MONTAUBAN	Création de la salle multisports au stade de la Fobio
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	Mise aux normes de la piscine municipale

B – ASSOCIATIONS

ASSOCIATION TENNIS MONTAUBAN - ATM	Aménagement des installations du Ramier (cours de tennis couverts, club-house, vestiaires, siège du Comité Départemental de tennis)
---------------------------------------	--

Le Président,